

CAHIER DES CHARGES

PLAN D' ACTIONS PET OPAQUE 2017 Axe 3 : Recyclage

Afin de consolider la filière de recyclage des emballages en PET opaque, Eco-Emballages engage en 2017 un plan d'actions en trois axes:

1. **éco-conception** des emballages, avec les fournisseurs d'emballages et les conditionneurs
2. **nouveaux débouchés** de la matière recyclée, avec les utilisateurs industriels potentiels
3. **recyclage**, en coopération avec les recycleurs de plastiques qui traitent aujourd'hui ce matériau

Chacun de ces axes fait l'objet d'un appel à projet et d'un cahier des charges décrivant les modalités de candidature.

Ce document est la propriété exclusive de la société ECO-EMBALLAGES et ne saurait être utilisé, reproduit, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Eco-Emballages et Adelphe, créées par et pour les entreprises, au service de l'intérêt général

Origines, missions, performances

Née en 1992 sous l'impulsion de trois hommes - Antoine Riboud, Jean-Louis Beffa et Brice Lalonde - et d'un concept, la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), Eco-Emballages est **une société de services aux entreprises leur permettant de respecter efficacement leur obligation de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des emballages ménagers.**

Ainsi, **à travers Eco-Emballages, les entreprises donnent aux consommateurs une solution** pour ne plus polluer : le bac de recyclage.

Cette solution concrète – en lieu et place d'une taxe – a plusieurs avantages au travers des obligations qu'elle soumet aux entreprises :

- d'une part, elle leur permet de promouvoir une consommation plus responsable en intégrant le geste de tri à l'acte de consommation ;
- d'autre part, elle les incite directement, à travers l'internalisation des coûts de recyclage, à mieux concevoir leurs emballages (réduction de poids, meilleure recyclabilité) ;
- enfin, elle les implique dans la gestion des déchets par leur contribution à la création d'une filière de recyclage qui s'appuie sur des méthodes industrielles.

Libres de s'organiser, les industriels français ont fait le choix de se regrouper pour mutualiser leurs moyens en créant une entreprise privée dédiée à la mise en œuvre de la filière de recyclage : Eco-Emballages.

Cette mutualisation a permis de massifier les financements : près de 7 milliards d'euros en 23 ans ont été investis, qui ont permis de déployer la collecte sélective sur 99% du territoire et d'atteindre 67% de taux de recyclage des emballages depuis 1992.

Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage, Eco-Emballages agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs – entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage.

L'entreprise assure les trois missions suivantes :

- La sensibilisation des consommateurs qui effectuent quotidiennement le geste de tri ;
- La mise en place du dispositif industriel de collecte et le tri des emballages après consommation en contractualisant localement avec des collectivités territoriales ;
- La garantie et le contrôle de la traçabilité des matériaux issus du tri des emballages ménagers repris par les industriels du recyclage.

* * *

Eco-Emballages détient 85% du capital d'Adelphe, deuxième éco-organisme agréé pour la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers.

Adelphe a été créée en 1993, sur le modèle pionnier d'Eco-Emballages, par le secteur des Vins et Spiritueux pour assurer la Responsabilité Elargie du Producteur de ses entreprises via le dispositif de collecte, de tri et de recyclage. Ce secteur d'activité souhaitait que ses spécificités réglementaires et son matériau majoritaire, le verre (recyclé depuis 1974) soient pris en compte et qu'une réponse adaptée leur soit apportée.

Conséquence de cette spécificité historique, Adelphe possède près de 45,5% du gisement contribuant de verre des sociétés agréées.

En 2005, Adelphe rejoint Eco-Emballages et fait entrer dans le dispositif les entreprises du Médicament. Adelphe représente 25% du gisement d'emballages ménagers contribuant au plan national avec 12 210 contrats d'entreprises adhérentes soit 56% des contrats d'entreprises adhérentes aux deux sociétés agréées.

CONTEXTE

Depuis 2010, certains secteurs dont les produits étaient conditionnés en PEhd se sont ouverts à un nouveau matériau, le PET opaque. Celui-ci présente différents avantages industriels (hausse des cadences de production, baisse de 20% de la consommation d'eau et de 13% la quantité d'énergie utilisée dans les process), environnementaux (matériau 25% plus léger que le PEHD pour une bouteille de lait, suppression de l'opercule aluminium), économiques (matière première moins chère). Enfin, il est apprécié par les consommateurs pour des raisons pratiques : le bouchon est plus étanche, la bouteille se ferme mieux.

Les PET opacifiés par différents additifs et charges se sont, depuis, étendus à d'autres secteurs et les tonnages mis en marché ont augmenté rapidement dans les deux dernières années en particulier.

Eco-Emballages, via le COTREP (Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques), a engagé des travaux dès que le PET opaque est apparu sur le marché et publié en 2013 un avis technique sur la possibilité de recycler les bouteilles & flacons en PET opaque avec celles en PET coloré (de type bouteilles d'eau gazeuse)¹. Le test a montré les limites techniques d'un recyclage en mélange : en trop grande quantité, les additifs opacifiants (TiO₂, carbonate de calcium, ...) ne permettent plus à la matière d'être utilisée par les producteurs de fibre recyclée (débouché principal de la matière).

Le COTREP a établi le seuil maximum d'intégration de PET opaque dans le flux de PET coloré à 15% (application fibre). Le taux est aujourd'hui de 12% en moyenne, avec parfois des pointes supérieures à 20%. Les recycleurs sont amenés à retirer la partie excédentaire de bouteilles en PET opaque contenues dans les balles issues des centres de tri, avec comme conséquence une perte de matière, des coûts d'élimination, et un impact direct sur la rentabilité d'entreprises qui traversent aujourd'hui un contexte économique difficile, en raison de la baisse des prix du pétrole et des plastiques vierges.

Face à ce constat, Eco-Emballages s'emploie, via le COTREP et ses partenaires, à trouver une solution pérenne et économiquement viable de recyclage pour le PET opaque. L'approche proposée prend en compte la transversalité de cette problématique, depuis la conception des emballages jusqu'à leur recyclage, et se décompose en trois axes :

- Éco-conception
- Débouchés du recyclage
- Régénération/recyclage – via un programme de coopération avec les recycleurs

Le présent appel à candidature porte sur ce 3^{ème} axe du plan d'action.

¹ Note « Impact du développement du PET opaque blanc sur le recyclage des emballages en PET », COTREP, Décembre 2013.

PROGRAMME DE COOPERATION AVEC LES RECYCLEURS

L'impact du PET opaque sur les activités de recyclage du PET coloré a fait l'objet de plusieurs échanges entre Eco-Emballages, les recycleurs et les metteurs sur le marché. Au terme de ces échanges, il a été convenu de construire un programme de coopération sur les thématiques suivantes :

- Adaptation des process existants chez les recycleurs pour maîtriser et, dans la mesure du possible, augmenter le seuil d'intégration du PET opaque
- Recherche de débouchés pour l'excédent de PET opaque, comme solution de transition (valorisation énergétique) ou pérenne (recyclage mécanique, voire chimique)

Candidatures éligibles

La mise en place de cette coopération fait l'objet du présent appel à candidature auprès des recycleurs réceptionnant du PET coloré (flux dans lequel sont présents les PET opaques) issu des centres de tri français de collecte sélective. La date limite de réponse sera le 15 avril 2017, mais les candidatures qui auront été retenues se verront bien attribuer un financement correspondant à une année complète d'activité.

Modalités de financement

Le financement est ouvert à toutes les entreprises de recyclage traitant des balles de PET coloré issues des centres de tri français de collecte sélective. Afin de tenir compte du niveau d'implication de chaque recycleur, ce financement est basé sur le tonnage de PET coloré (contenant du PET opaque) provenant des centres de tri français et recyclé par chaque usine. Le montant du financement, soit 25€ par tonne de PET coloré, tient compte des coûts de gestion des excédents de PET opaque évalués en concertation avec le Syndicat des Recycleurs de Plastique (SRP).

Le financement est mis en place sur l'année 2017 et il est précisé ici que :

- Les tonnages de PET coloré servant au calcul des financements auront pour référence les tonnes déclarées en 2016, par les repreneurs des collectivités en contrat avec Eco-Emballages et Adelphe, et tracées par les équipes Eco-Emballages.
- Le montant du financement (25€/T de PET coloré) ainsi que les tonnes de PET coloré déclarées en 2016, ne seront pas révisés durant les 12 mois du partenariat.
- Ce financement ne constitue en aucun cas un soutien récurrent à la tonne, ni un soutien au prix d'achat du PET coloré.

Pour les nouveaux acteurs qui débuteraient en 2017 une activité de recyclage de balles de PET coloré issues des centres de tri français de collecte sélective, une règle de calcul avec un montant équivalent aux autres acteurs en place, sera proposé dans la convention.

Prolongation, révision

La durée envisagée pour ce financement exceptionnel au titre de la R&D, est limitée à 12 mois. Une prolongation pourra être envisagée à l'issue de cette 1^{ère} année. Dans ce cas, certains paramètres de calcul des financements pourront être revus.

Engagements respectifs

Cette coopération donnera lieu à une convention signée entre Eco-Emballages et le recycleur, dans laquelle chacune des parties prendra les engagements suivants concernant l'année 2017 :

Engagements des recycleurs

En contrepartie du financement, les recycleurs participant au programme de coopération s'engagent à transmettre à Eco-Emballages les informations suivantes :

Description des contraintes techniques d'intégration du PET opaque au regard des débouchés

- Seuil d'intégration de PET opaque, en fonction des process et débouchés ; évaluation en pourcentage des emballages ou quantité d'opacifiant
- Adaptation des process existants de recyclage, pour gérer / augmenter le seuil d'intégration du PET opaque

Bilan matière PET opaque, entrée / sortie

- Evaluation du flux de PET opaque en entrée de process : analyse quantitative et qualitative, en distinguant notamment les bouteilles des différents secteurs
- Mesure du flux excédentaire de PET opaque en sortie de process et en refus

Gestion des excédents de PET opaque

- Aménagements des process et moyens complémentaires mis en œuvre pour gérer le PET opaque excédentaire : personnel, machines de sur-tri, process de régénération
- Evaluation des coûts spécifiques à la gestion des excédents de PET opaque et impacts économiques sur les étapes du process existantes : tri, recyclage, refus, transport, impact sur la valeur du PET recyclé, ...
- Destination du PET opaque excédentaire : commercialisation pour recyclage matière, valorisation énergétique (préciser le type : incinération, combustible solide de récupération - CSR), centre de stockage
- Recherche de débouchés à valeur ajoutée pour l'excédent de PET opaque : recyclage matière, chimique, valorisation énergétique (CSR) ; via des partenariats expérimentaux ou accords commerciaux, avec d'autres secteurs ou laboratoires de recherche. Ces informations seront partagées avec Eco-Emballages dans la limite du respect de leur confidentialité et des accords déjà conclus entre les parties.

En cas de réception de tonnes de différents pays, le candidat fournira les données dont il dispose globalement sur les flux traités et, lorsque les données complètes par pays ne seront pas accessibles il pourra proposer des clés de répartition pour affiner les analyses sur les tonnages provenant des centres de tri français.

L'ensemble de ces informations sera transmis en deux fois. Le 1^{er} envoi correspondra aux informations du 1^{er} semestre 2017 et sera envoyé au plus tard le 31 juillet 2017 ; le second correspondra à la période du 2nd semestre 2017 et sera envoyé au plus tard le 31 janvier 2018. Leur réception puis validation par Eco-Emballages, déclenchera les paiements (soit 2 versements pour l'année 2017).

Ces informations participeront à l'étude du développement d'une filière de recyclage dédiée au PET opaque. Elles seront utilisées aux seules fins du programme de coopération et pourront éventuellement être diffusées sous forme de données macroéconomiques uniquement.

Engagements d'Eco-Emballages

Financement de la démarche R&D visant à développer une filière de recyclage dédiée au PET opaque

- Financement à hauteur de 25€ / Tonne de PET coloré, sur la base des tonnes déclarées en 2016 et en contrepartie de la bonne réception des informations requises prévues aux engagements des recycleurs.

Concertation et partage de connaissances

- Mise en œuvre d'une démarche R&D transversale, impliquant tous les acteurs intervenants dans le cycle de vie de l'emballage, de sa conception à sa fin de vie
- Pilote de la concertation entre les acteurs, sous la forme de groupes de travail restreints ou élargis, à l'image de la journée technique du 10 novembre 2016

Communication

- Informer les parties prenantes de l'avancement de la démarche R&D, ainsi que de la faisabilité et l'intérêt réel d'un recyclage industriel du PET opaque
- Echanges avec les autres pays européens pour d'éventuelles coopérations, le sujet de la recyclabilité des emballages en PET opaque n'étant pas une problématique restreinte à la France

Ces engagements concrétisent le partenariat entre les parties, avec un objectif partagé : développer une démarche R&D permettant d'accueillir l'innovation dans l'emballage et de gérer l'apparition de nouveaux matériaux dans le dispositif de tri et de recyclage des emballages ménagers.

CONTENU DE LA REPONSE DES CANDIDATS

La proposition des candidats à l'appel d'offres devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- ▶ Interprétation de l'appel à candidature ;
- ▶ Mise en place des engagements attendus par Eco-Emballages ;
- ▶ Extrait Kbis à jour et daté de moins d'un (1) mois ;
- ▶ 2 derniers bilans ;
- ▶ Déclaration sur l'honneur de réception de PET coloré issu des centres de tri français de collecte sélective.

La proposition devra nous être parvenue au plus tard le 15 avril 2017, sous forme écrite à l'adresse suivante :

ECO-EMBALLAGES
A l'attention de Laurence Foulon et Vincent Colard
50 Boulevard Haussmann, 75009 PARIS

Et/ou sous forme informatique aux adresses suivantes :

vincent.colard@ecoemballages.fr ; laurence.foulon@ecoemballages.fr

MODALITES PRATIQUES

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION

Eco-Emballages arrêtera librement le choix des candidats sur examen des réponses écrites dans un délai maximum de 15 jours suivant la date butoir de remise des offres. Des dossiers pourront éventuellement être retenus avant la date limite du 15 avril dès lors qu'ils rempliront l'ensemble des critères. Les candidats non retenus par Eco-Emballages seront informés par écrit, sans nécessité pour Eco-Emballages de motiver son refus. L'instruction des dossiers respectera les règles habituelles de confidentialité pour tous les documents transmis.

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Le projet doit s'inscrire dans la thématique retenue. Le porteur de projet doit être un recycleur réceptionnant du PET coloré (flux dans lequel sont présents les PET opaques) issu des centres de tri français de collecte sélective et répondre aux engagements décrits ci-dessus.

CONTRACTUALISATION

Les candidats dont les projets auront été retenus à l'issue de la phase d'évaluation se verront proposer par Eco-Emballages la signature d'une convention de financement. Eco-Emballages proposera un cadre juridique standard, conformes aux principes énoncés dans le présent document. Des ajustements, non substantiels, pourront être proposés par le candidat.

La sélection définitive du projet est subordonnée à la signature de cette convention entre Eco-Emballages et le candidat retenu à l'issue de la phase d'évaluation. Si aucun accord contractuel n'est trouvé entre ces derniers dans un délai de 6 semaines suivant la réception par le candidat du projet de convention de financement proposé par Eco-Emballages, le projet ne sera pas retenu définitivement et la possibilité de financement d'Eco-Emballages abandonnée sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par le candidat non sélectionné.

Monsieur Vincent Colard sera le responsable opérationnel chargé du suivi de la coopération.

CONFIDENTIALITE - RESTITUTION DES DOCUMENTS FOURNIS

Dans le cadre du présent appel à candidature, Eco-Emballages peut être amené à transmettre ou divulguer des informations, documents et données. Les candidats s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité sur ces informations, documents et données, et ce quel que soit le support ou la forme utilisé pour cette transmission.

En cas de transmission de documents par Eco-Emballages, les candidats non retenus restitueront ceux-ci à Eco-Emballages, sans en conserver de copie, dans un délai de 10 jours à compter du refus d'Eco-Emballages.

Les candidats doivent prendre vis-à-vis de leur personnel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le respect de l'obligation de confidentialité et de restitution qui leur incombe.